

N°2018-BCA-93

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**FOURNITURE DE TENUES, INSIGNES ET ATTRIBUTS POUR LES SAPEURS-
POMPIERS DU SDIS 76 ET DU SDIS 27 – LOT N°6 : FOURNITURE DE TENUES DE
SERVICE ET D'INTERVENTION
AVENANT N°2**

Le 07 novembre 2018, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 octobre 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics,
- le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics,
- la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,
- la délibération du Bureau n°2016-BCA-13 du 27 janvier 2016 portant constitution d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,
- la délibération du Bureau n°2017-BCA-45 du 05 juillet 2017 portant autorisation au Président de signer les marchés relatifs à la fourniture de tenues, insignes et attributs pour les sapeurs-pompiers du Sdis 76 et du Sdis 27.

*

**

Par délibération en date du 27 janvier 2016, un groupement de commande a été constitué avec le Sdis de l'Eure (Sdis 27) concernant l'acquisition de différents matériels et équipements, d'effets d'habillement, de matériels de transport et de matériels mobiles.

Le Sdis de la Seine-Maritime a été désigné coordonnateur des différentes procédures relatives à la fourniture des effets d'habillement. Il est donc, à ce titre, en charge de l'ensemble de la procédure de passation des marchés et d'une partie de l'exécution des marchés (reconduction, avenants...) pour l'ensemble des membres.

Suite à la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres, le marché relatif à la fourniture de tenues de service et d'intervention a été attribué à la société VTN à compter du 28 août 2017, pour les montants suivants :

	Sdis 76	Sdis 27
Montant minimum annuel	40 000 € HT	Sans montant minimum
Montant maximum annuel	160 000 € HT	98 000 € HT

Ce marché a déjà fait l'objet d'un précédent avenant, actant la fusion-absorption de la société VTN par la société BALSAN à compter du 1^{er} janvier 2018.

A ce jour, suite à l'évolution des besoins du Sdis 27, il convient, par la conclusion un avenant, d'augmenter de 10% le montant maximum du marché pour la part incombant au Sdis 27.

Les nouveaux montants du marché sont donc les suivants :

	Sdis 76	Sdis 27
Montant minimum annuel	40 000 € HT	Sans montant minimum
Montant maximum annuel	160 000 € HT	107 800 € HT

Le Sdis 76 n'est pas concerné par ce présent avenant.

*
* *

La commission d'appel d'offres, s'est prononcée le 07 novembre 2018 et a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20181107-2018-BCA-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2018
Publication : 08/11/2018

André GAUTIER

